

L'hon. M. Gordon: Lorsque le ministre du Travail a annoncé la proposition de certaines mesures visant à multiplier les emplois l'hiver prochain, il y a inclus une disposition pour stimuler la construction de maisons durant les mois d'hiver. L'essentiel de la proposition était qu'une subvention de \$500 serait accordée au premier acheteur de toute maison qui aurait été construite en plus grande partie pendant l'hiver. Évidemment, la mesure vise à diminuer les frais de construction de la maison. Le ministre des Finances a posé une question—pardon, j'aurais dû dire «l'ancien ministre des Finances»; je contracte les mauvaises habitudes de mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings a demandé si cette subvention serait passible de l'impôt sur le revenu. J'ai demandé du temps pour étudier la chose avant de répondre directement, car j'ai cru que ma réponse devrait comporter certaines réserves, et c'est, de fait, ce qui s'est produit. Le règlement qui sera édicté ainsi que les pouvoirs qui seront demandés à l'égard de ce programme fourniront bien des éclaircissements, mais comme la question était pertinente et qu'elle aurait pu nuire au programme même—en fin de compte, ce programme a pour but de créer plus d'emplois l'hiver prochain—j'ai cru bon de répondre à l'honorable député hier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre répondra peut-être à ma question maintenant, après avoir usé de circonlocutions. Lorsqu'il a fait cette déclaration, il n'existait, en fait, aucun règlement ni décret du conseil?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler à l'honorable député que lorsqu'il a exposé le programme du gouvernement en vue de venir en aide à certaines régions désignées il y a quelque temps, il s'est écoulé quatre mois entre le moment où il l'a annoncé à la Chambre et celui où le décret du conseil a été adopté.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je comprends fort bien que le premier ministre ait l'air ennuyé, mais je pose la question au ministre des Finances. Y avait-il un règlement ou un décret du conseil au moment où il a donné cette réponse à la Chambre?

L'hon. M. Gordon: Non, monsieur l'Orateur. (Plus tard)

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre à la suite de l'interpellation plutôt vive qu'il a

faite, il y a quelques minutes, après la question du chef de l'opposition. Le premier ministre a alors mentionné qu'un décret du conseil avait été rendu à une date quelconque et que sa publication avait été retardée. Je voudrais demander au premier ministre de nous donner le sujet sur lequel portait le décret en question, sa date de publication et son numéro, afin que la Chambre soit à même de constater le bien-fondé des insinuations du premier ministre.

Le très hon. M. Pearson: Si mon ami veut bien inscrire au *Feuilleton* sa bienveillante question, je me ferai un plaisir d'y répondre.

CAISSE DES PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS—ADMISSIBILITÉ DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANT AUX TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Travail si les municipalités qui participent au programme des travaux d'hiver pourront obtenir des prêts de la caisse de développement et des prêts municipaux?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur.

SUBVENTION À L'HABITATION ET SON APPLICATION DANS LE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Peut-il nous dire si la subvention de \$500 accordée pour la construction domiciliaire l'hiver s'applique aux maisons d'hiver construites dans le Nord canadien par les Indiens et les Esquimaux ou pour eux.

LA COLLINE DU PARLEMENT—SURTEMPS SANS SURSALAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail, question qui provient d'une réponse qu'il a donnée hier. Le ministre peut-il dire actuellement si les ouvriers qui travaillent sur la colline du Parlement à réparer l'édifice de l'Ouest font des journées de 10 heures sans temps supplémentaire; le cas échéant, comment cette situation se conforme-t-elle à la loi fédérale concernant les salaires et les heures de travail? Je pose cette question parce que je n'aime pas traverser une ligne de piquetage et j'ai dû le faire hier et aujourd'hui pour venir ici.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai promis à l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) d'étudier cette affaire et de lui donner aujourd'hui une réponse plus circonstanciée. Je vais